

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MARS 2009



Excusés : Me RIPOCHE, Ms CHOUTEAU, MILLET, SECHET, DOLBOIS, VACHER, CAMUS.

Etaient présents : Mes PRAT, ROCHER, BRIERE, TAUBIN, DENIS, HORREAU, MARTIN, Ms BILLY, GUEGNARD, SILVESTRE, AULAS, BODINEAU, RENOUE, DURAND, DUVEAU, COCHARD, DAVY, PERDRIEU, NORMANDIN, JOULAIN, MENARD, CLEMOT, PIVERT, BONNIN, BARRE, DUGUE, THAREAU, MOUSSEAU, POURCHER, PIRON, LE BARS

Pouvoirs : Madame RIPOCHE a donné pouvoir à Monsieur MOUSSEAU

Sous la présidence de Michel PIRON

Sur le budget principal, Monsieur PIRON tient à rappeler plusieurs éléments importants. En effet, pour 2009, la Communauté de Communes doit faire face à des augmentations importantes de la part du SMITOM, du SMBL et du SDIS, soit une augmentation cumulée de 102 000€. Par conséquent, la Communauté de Communes aurait pu décider d'augmenter les impôts de 6%, toutefois grâce à la dynamique des bases d'imposition, à la récupération de la taxe professionnelle de SUPER U et à l'évolution de la DGF, il propose une augmentation des taux des impôts ménages de 2.3% et une augmentation de 1% de la masse de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Budget principal - Compte administratif - affectation des résultats

Monsieur LE BARS présente le compte administratif du budget principal. En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 3 684 303.83€ et les recettes s'élèvent à 5 354 757.18€ soit un résultat de fonctionnement de 1 670 453.35€.

Pour les dépenses d'investissement, le résultat du compte administratif s'élève à 1 895 634.04€ et pour les recettes, le résultat est de 971 285.30€ soit un solde d'investissement négatif de 924 348.74€. En tenant compte des restes à réaliser, le déficit d'investissement est de 1 080 086.74€.

L'affectation du résultat est la suivante :

- Compte D 001- Solde d'investissement reporté : 924 348.74€
- Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : 1 080 086.74€
- Compte R 002- Résultat de fonctionnement reporté : 590 366.61 €

Budget primitif

Sur la **section de fonctionnement** du budget primitif, certains points sont à signaler sur les dépenses :

-les annexes pour la voirie tiennent compte des nouvelles surfaces prises en compte pour le nouveau mandat. L'enveloppe voirie augmente de 2%. Le Président de la commission voirie a sollicité une augmentation plus importante (+ 4%) soit 8000€. Monsieur LE BARS propose de provisionner cette somme qui sera versée aux communes si les marchés de voirie sont plus chers que prévu. Monsieur PIRON rappelle que désormais l'enveloppe voirie sera utilisée de façon stricte (pour les voiries hors agglomération).

-A l'article 611, apparaît les frais de l'étude enfance-petite enfance de CERISE

-A l'article 61521, une somme de 6000€ a été budgétée pour l'entretien de la zone du Léard.

-A l'article 616, on tient compte de la prime d'assurances dommages ouvrages pour la salle de sport estimée à 50 000€. Cette prime est ensuite amortie sur plusieurs années.

-l'article 6413 tient compte du remplacement pour congé de maternité de deux agents et du recrutement d'un agent pour la bibliothèque pendant 8 mois.

-la cotisation au SDIS augmente de 5.75%.

-la cotisation SMITOM passe de 816 881 à 895 168€

-la cotisation SMBL augmente de 22.5%

Sur les recettes de la section de fonctionnement, on retrouve :

-la mise à disposition des deux agents de bibliothèque à la commune de Thouarcé et le reste à rembourser de 2008.

-le versement d'un montant de 6715€ par le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle pour la centrale d'Avoine (37).

-les bases sont connues en partie à l'exception de la taxe professionnelle. On constate une augmentation de plus de 5% pour la taxe d'habitation et de 10.17% pour la taxe foncière sur le bâti.

-il est proposé d'augmenter les taux comme suit : +2.3% pour les taxes ménage, pas d'augmentation des taxes professionnelles :

-taxe d'habitation : 5.78%

-taxe foncière sur le bâti : 8.80%

-taxe foncière sur le non bâti : 18.73%

-taxe professionnelle : 5.47%

-taxe professionnelle de zone : 10.34%

Monsieur LE BARS indique que la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 5 164 059.56€ (y compris voirie 3 communes).

Pour la section d'investissement, Monsieur RENOU indique les points à retenir :

- Le remplacement de la pompe à chaleur de la piscine à hauteur de 40 000€TTC.

- la rubrique divers tient compte de la clôture pour un atelier relais, du remplacement d'ordinateurs pour la bibliothèque, des glacières pour le portage des repas à Champ sur Layon, du désherbage thermique et du SIG pour 32 395€.

- Au programme 531, on retrouve le reversement à la SODEMEL des subventions perçues pour l'Anjou Actiparc.

- le programme fonds de concours compte le fonds de concours pour Mozé sur Louet à hauteur de 150 000€, celui de Faye d'Anjou à hauteur de 54 000€ (correspondant à la répartition 70%/30% pour les subventions obtenues pour le pôle culturel)

- en recettes, on retrouve les différentes subventions pour la salle de sport.

- Monsieur RENOU signale que les dépenses et recettes liées aux ateliers relais sont transférées dans le budget annexe prévu à cet effet.

La section d'investissement s'équilibre à 4 267 513€ (y compris voirie 3 communes).

Budgets annexes

Budget annexe des ateliers relais de la ZI du Léard

-Compte administratif - affectation des résultats

Le compte administratif présente un réalisé de 7385.52€ en dépenses de fonctionnement et 10 815.73€ en recettes de fonctionnement. Pour l'investissement, le réalisé est de 564 760.84€ en dépenses et 47 342.41€ en recettes.

L'affectation des résultats est la suivante :

- Compte D 001- Solde d'investissement reporté : 517 418.43€

- Compte R 002- Résultat de fonctionnement reporté : 3430.21 €

-Budget primitif

Le budget des ateliers relais s'équilibre en section de fonctionnement à 258 808.73 €. Pour la section d'investissement, la section s'équilibre à 752 612.73€.

Budget annexe aménagement de la zone du Léard II

-Compte administratif - affectation des résultats

Le compte administratif présente un réalisé de 10 962.36€ en dépenses de fonctionnement et 10 962.73€ en recettes de fonctionnement. Pour l'investissement, le réalisé est de 10 962.36€ en recettes.

L'affectation des résultats est la suivante :

- Compte D 001- Solde d'investissement reporté : 10 962.36€

- Compte R 002- Résultat de fonctionnement reporté : 0.37€

-Budget primitif

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes en section de fonctionnement à 1 207 132.73€ et en section d'investissement à 899 869.72€.

Tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères 2009

Comme il l'a expliqué précédemment, Monsieur PIRON indique qu'il propose une augmentation de 1% de la masse de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Il propose les tarifs suivants :

	Tarifs 2008	Tarifs 2009
Foyer 1 ou 2 personnes	112 €	114 €
Foyer 3 personnes et plus	172 €	174 €
Résidence secondaire	65 €	67 €
Professionnel catégorie 1	94 €	96 €
Professionnel catégorie 2	124 €	127 €
Professionnel catégorie 3	154 €	157 €
Professionnel catégorie 4	184 €	188 €
Foyer Logement Mozé	997 €	1 018 €
Sœurs de la Barre de Martigné Briand	1 057 €	1 079 €
IME de Martigné Briand	1 268 €	1 294 €
SHOPI de Martigné Briand	1 569 €	1 601 €
Maison de retraite Raimbault	2 262 €	2 308 €
Hôpital local Marie Morna de Martigné Briand	3 044 €	3 107 €
SUPER U de Thouarcé	3 075 €	3 137 €

Questions diverses

Préparation du Contrat de territoire Habitat

Monsieur PIRON indique que pour préparer la contractualisation de la Communauté de Communes avec le Conseil Général pour le contrat de territoire Habitat, le Pact Arim propose un accompagnement pour un montant 5450€HT. Les élus sont favorables à cet accompagnement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Après en avoir délibéré.

APPROUVE le compte de gestion du budget principal

VOTE le compte administratif 2008

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2008 de la manière suivante :

- Compte D 001- Solde d'investissement reporté : 924 348.74€
- Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : 1 080 086.74€
- Compte R 002- Résultat de fonctionnement reporté : 590 366.61 €

VOTE le budget primitif pour l'année 2009.

PRECISE que ce budget a été voté par chapitres en section de fonctionnement et d'investissement.

FIXE les taux d'imposition des 4 taxes comme indiqué ci-dessus

FIXE le taux de la taxe professionnelle de zone : 10,34 %

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe des ateliers relais de la Zone du Léard

VOTE le compte administratif 2008 des ateliers relais de la Zone du Léard

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2008 des ateliers relais de la zone du Léard de la manière suivante :

- **Compte D 001- Solde d'investissement reporté : 517 418.43€**
- **Compte R 002- Résultat de fonctionnement reporté : 3430.21 €**

VOTE le budget du budget annexe des ateliers relais de la zone du Léard pour l'année 2009.

PRECISE que ce budget a été voté par chapitres en section de fonctionnement et d'investissement.

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe de l'aménagement de la Zone du Léard II

VOTE le compte administratif 2008 de l'aménagement de la Zone du Léard II

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2008 de l'aménagement de la zone du Léard II de la manière suivante :

- **Compte D 001- Solde d'investissement reporté : 10 962.36€**
- **Compte R 002- Résultat de fonctionnement reporté : 0.37€**

VOTE le budget du budget annexe des de l'aménagement de la zone du Léard II pour l'année 2009.

PRECISE que ce budget a été voté par chapitres en section de fonctionnement et d'investissement.

APPROUVE l'ensemble de la tarification 2009 pour la redevance d'enlèvement des ordures ménagères